NOTICE D'UTILISATION BLOC DE PLONGEE ET BOUTEILLE

Vous venez d'acquérir un bloc (ensemble bouteille + robinet) ou une bouteille nue destiné(e) à la plongée sous-marine.

RECOMMANDATIONS
LE MATERIEL DOIT ETRE UTILISE PAR DES PERSONNES AYANT IMPERATIVEMENT REÇU UNE FORMATION PAR UN ORGANISME AGREE TEL QUE : INSTRUCTEURS AGREES, CENTRE DE PLONGEE HABILITE, ETC... TOUTE UTILISATION PAR UNE PERSONNE INEXPERIMENTEE ET INCOMPETENTE REMETTRA EN CAUSE LA GARANTIE SUR CE PRODUIT. MES DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE MAUVAISE CONNAISSANCE, MAUVAISE UTILISATION OU ENTRETIEN INADAPTE DE CE MATERIEL. NOUS RAPPELONS QU'IL EST DESTINE A ETRE REMPLI EN AIR RESPIRABLE CONFORMEMENT A LA NORME EN 132 OU EN MELANGE GAZEUX DE TYPE NITROX. L'UTILISATION DU MATERIEL AVEC TOUT AUTRE MELANGE EST FORMELLEMENT INTERDITE.

LA PROFONDEUR MAXIMALE D'UTILISATION D'UN BLOC EST DE 50 METRES COMPTE TENU DE LA LIMITATION REGLEMENTAIRE DEFINIE POUR L'ENSEMBLE DES ROBINETS (CONFORMEMENT A LA NORME EN250).

InnODiVE®
www.innodive.com

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le bloc est composé :
- D'une bouteille en aluminium et éventuellement
- D'un robinet

Les équipements suivants sont disponibles en option :

- Sanglage.

Il n'y a pas d'organe de sécurité sur ce matériel (exemple : valve de sécurité). L'utilisateur devra vérifier qu'un organe de sécurité est installé sur l'unité de gonflage de la bouteille.

LA BOUTEILLE

Les bouteilles sont disponibles dans une gamme de volume de 1 à 11.1 litres et pour une pression de service de 200 ou 207 bars. Elles sont fabriquées par MES (Turquie), en conformité aux exigences de la réglementation européenne (directive 97/23/CE ou 2014/68/UE).

Les bouteilles aluminium ne nécessitent pas de protection et sont livrées brutes

Tout autre marquage tel que l'inscription à l'occasion de la requalification, doit être réalisé impérativement dans la zone renforcée de la partie hémisphérique de la bouteille. Tout marquage par gravage, inscrustation sur la partie cylindrique imposerait la réforme de la bouteille.

Il est interdit de réaliser toute opération pouvant modifier la structure de la bouteille (réparation par soudage, rivetage ou perçage…) ou toute opération créant un enlèvement de matière ou une élévation de température importante de la bouteille (maximum 150°C).

LA ROBINETTERIE

Les blocs peuvent être livrées avec des robinets CE conformes aux directives 97/23/CE, 2014/68/UE, 89/686/CE et à la norme EN250. Le robinet est raccordé sur la bouteille par un filetage de type M25x2 et l'étanchéité est assurée par un joint torique selon la norme EN144-1. Le robinet est vissé à un couple de serrage de 80N/m (8 m.Kg).

Chaque robinet est équipé :

- d'un volant de manœuvre assurant ouverture et fermeture de l'utilisation (gonflage ou plongée).
- d'une sortie assurant le raccordement sur détendeur selon plusieurs possibilités :

• Type DIN 230bar
• Type DIN M26x2 pour le Nitrox

- d'un tube plongeur.

La fermeture du robinet se fait par rotation du volant dans le sens des aiguilles d'une montre avec un serrage modéré ; l'ouverture s'effectue de manière progressive dans le sens inverse.

UTILISATION ET ENTRETIEN

Recommandations :

- Ne gonflez jamais un sac de relevage à robinetterie nue (sans détendeur).
- Ne laissez jamais une bouteille vide, robinet ouvert.
- Ne laissez jamais une bouteille exposée aux embruns, aux vagues, ou baigner dans l'eau du fond du bateau.
- Conservez, si possible, une pression d'air résiduelle dans la bouteille, afin d'évacuer l'eau qui aura pénétré par l'orifice de la robinetterie (si la bouteille a été entièrement vidée en plongée, laissez le détendeur en place jusqu'à ce qu'elle se trouve à l'abri).
-Ne videz jamais rapidement une bouteille, ceci afin d'éviter le givrage de la robinetterie et une condensation importante à l'intérieur de la bouteille.
- Avant tout retrait ou maintenance de la robinetterie, procédez à la purge de la bouteille.

InnODiVE®
www.innodive.com

Manipulation soigneuse

Les chocs doivent être évités car ils peuvent entamer le métal plus ou moins profondément. L'exposition d'une bouteille en plein soleil ou dans un véhicule surchauffé est à proscrire.

Avant tout gonflage / remplissage de la bouteille

Toute opération doit être effectuée par un professionnel habilité.

Vérifiez la date d'épreuve, la pression de service et le bon état général de la bouteille.
Vérifier l'état des décanteurs et des filtres du compresseur afin d'éviter l'introduction de condensas d'huile et d'eau dans la bouteille. Ne chargez la bouteille qu'avec de l'air respirable sec (bouteille marquée Groupe 2 : G2) ou avec un mélange gazeux Nitrox+O2 (bouteille marquée Diving Breathing gaz). Faites fuser l'air avant de raccorder la bouteille à la rampe de chargement.

NE DEPASSEZ JAMAIS LA PRESSION DE SERVICE pour laquelle la bouteille a été conçue. Chargez la bouteille lentement afin d'éviter un échauffement intempestif (maximum 50°C). Lutte contre la corrosion : Nous vous rappelons que l'ennemi n° 1 est la corrosion. Elle réduit la durée de vie de la bouteille et peut la rendre dangereuse. Il convient de tout mettre en oeuvre pour :

- Retarder son apparition ;
- La détecter et l'éliminer ;
- Ecarter à temps une bouteille dangereuse.

Entretien courant

Après chaque utilisation, rincez le matériel à l'eau douce sans oublier le fond. Cela permet d'éliminer le dépôt d'impuretés sur la surface de l'appareil et ainsi d'éviter une corrosion hâtive.

Entretien périodique

Ce matériel est soumis à des contrôles périodiques réguliers imposés par la législation en vigueur dans le pays d'utilisation. Ces contrôles doivent obligatoirement être effectués par des établissements ou des personnes habilitées. (Arrêté du 15 mars 2000, en France, rend l'inspection visuelle annuelle par TIV impérative ; la requalification à 2 ou 6 ans)

Stockage

Avant un stockage prolongé, il est judicieux d'effectuer les opérations d'entretien décrites ci-dessus ainsi qu'un rinçage à l'eau douce et séchage minutieux de l'intérieur de la bouteille. Pour les robinets, privilégiez un nettoyage au chiffon imbibé de vinaigre blanc. Par ailleurs il est vivement recommandé :
-de stocker la bouteille en position verticale dans un endroit tempéré, propre et sec,
-de conserver une faible pression résiduelle à l'intérieur afin d'évacuer poussières et condensation qui auront éventuellement pénétré par l'orifice de la robinetterie. Il peut être dangereux de respirer l'air d'une bouteille qui est restée chargée plusieurs mois.

GARANTIE

Le matériel que vous avez acquis est garanti sur une période d'une année à partir de la date de votre achat contre tous défauts d'origine et vices cachés. La garantie ne prend pas en charge les dommages résultant d'une mauvaise utilisation et d'une détérioration due à une négligence, d'un mauvais entretien ou d'une usure due à un vieillissement normal du produit (cf chapitres UTILISATION ET ENTRETIEN ci-dessus). De plus la garantie cesse en cas de démontage du produit par l'utilisateur. Toute intervention sur le matériel doit être confiée exclusivement à un spécialiste accrédité. Pour toute réclamation, veuillez contacter votre revendeur qui nous transmettra votre requête.

RESPONSABILITES

Cas d'une bouteille nue : La responsabilité de la documentation et du marquage CE incombe au fabricant de la bouteille, c'est-à-dire MES. Le montage d'un robinet sur cette bouteille est de la responsabilité de l'entité qui réalise l'assemblage. La compatibilité mécanique et les caractéristiques techniques du robinet devront être vérifiées par l'entité qui réalise l'assemblage.